

Le décret anti-immigration de Donald Trump est entré en vigueur



Washington, 30 juin (RHC)- Le décret anti-immigration de Donald Trump, qui dispose de nouvelles restrictions, est entré en vigueur jeudi dans la soirée.

Après cinq mois de contentieux devant les tribunaux, de nombreuses questions restaient en suspens sur la plus controversée des mesures du président républicain, réinstaurée partiellement lundi par la Cour suprême à Washington.

Le dispositif censé prévenir l'arrivée de « terroristes étrangers » interdit temporairement l'entrée aux États-Unis aux ressortissants de six pays musulmans (Syrie, Libye, Iran, Soudan, Somalie et Yémen), ainsi qu'aux réfugiés du monde entier.

Cependant, sa portée a été limitée par les hauts magistrats : le texte exempte quiconque pouvant justifier d'une « relation valable avec une personne ou une entité aux États-Unis ». Ainsi, quelqu'un venant rendre visite à un membre de sa « famille proche » sera admis. Tout comme le sera un étudiant intégrant une université américaine ou un salarié recruté par une entreprise locale. Ou encore un professeur convié à donner une conférence aux États-Unis.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/134225-le-decret-anti-immigration-de-donald-trump-est-entre-en-vigueur>



Radio Habana Cuba